

1 Organisation générale

Ces données sont issues du rapport annuel sur les déchets de 2017 du SMND.

Depuis le 22 décembre 2000, le Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) assure le fonctionnement du service de collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés. Ce service concerne 69 communes répartis au sein de 5 communautés de communes ou d'agglomération, soit au total en 2014, environ 196 120 habitants.

CCEL	CCCND	CCVH	CCIC	CAP (agglom.)
8 communes	10 communes	8 communes	20 communes	23 communes

CCEL : Communauté de communes de l'Est Lyonnais

CCCND : Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné

CCVH : Communauté de communes de la Vallée de l'Hien

CCIC : Communauté de communes de l'Isle Crémieu

CAP : Communauté d'agglomération Porte de l'Isère

Le SMND a la compétence pour :

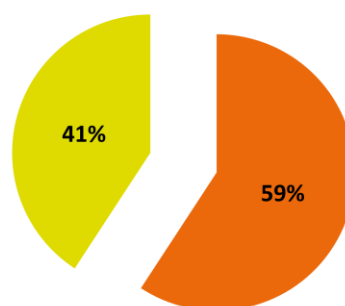
- L'acquisition et la gestion du matériel nécessaire à la collecte et au traitement de tous les déchets
- La collecte et le traitement des déchets ménagers
- La collecte et le traitement des gros objets ou monstres
- La collecte et le traitement des déchets des déchèteries
- Le tri, le broyage, le compostage et le stockage des déchets des ménages et assimilés

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'ensemble de la collecte des ordures ménagères résiduelles est organisé en régie sur l'ensemble du territoire. Ce mode de fonctionnement est assuré par les moyens propres du syndicat (véhicules, personnels) sur 2 sites à Heyrieux et Bourgoin Jallieu et sur les 69 communes.

■ Synthèse de l'organisation du service de collecte des OM résiduelles

	Habitants	%
Régie site Heyrieux	116 146	59,22
Régie site Bourgoin J.	79 972	40,78
Total	196 118	100

■ Régie site Heyrieux ■ Régie site Bourgoin J.





2 La collecte

Le SMND gère trois collectes différentes :

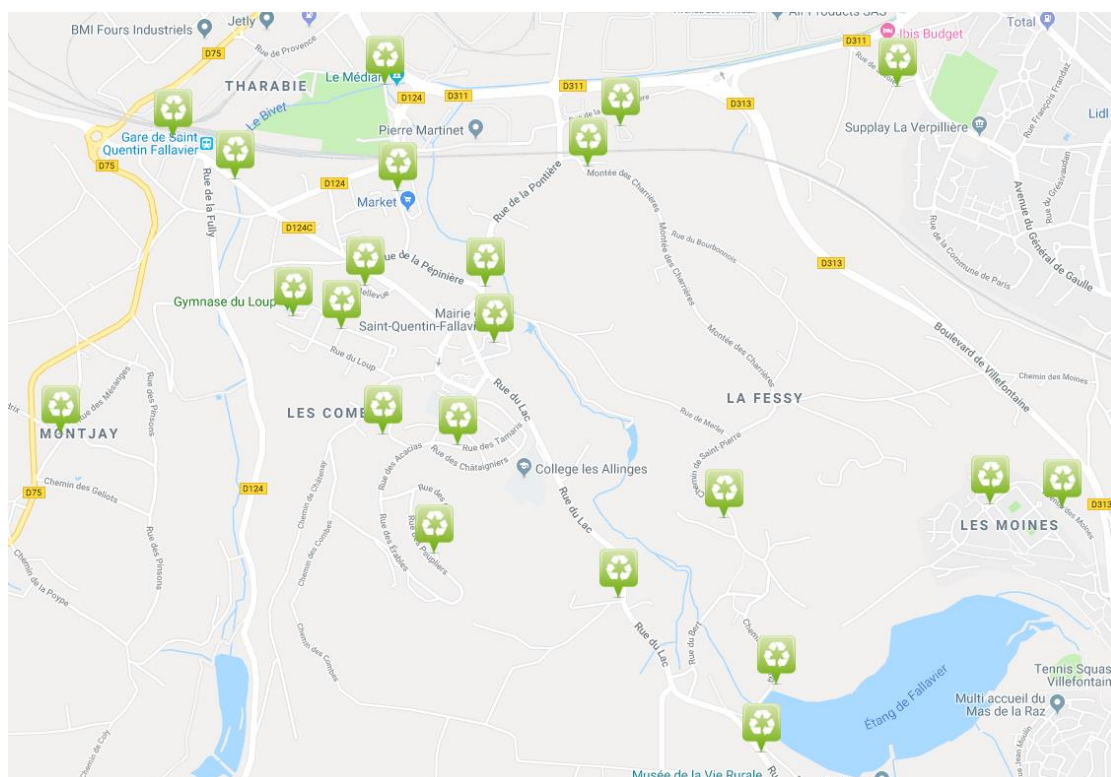
- Collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte
- Collecte sélective multi-matériaux en apport volontaire ou en porte à porte,
- Collecte des autres déchets qui s'effectue par le réseau de déchèteries,
- Collecte des déchets assimilés (artisans, commerçants)

Sur la CAPI, dont dépend la commune de la Saint-Quentin-Fallavier, les ramassages en porte à porte des OMR s'organisent de la sorte :

CAPI	Population 2017
C1	29 504
C1/C2	2 464
C2	45 740
C2/C3	28 130

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue tous les lundis et jeudis, la collecte sélective des emballages et journaux/magazines a lieu tous mardis en bacs à couvercles jaunes. Sur le territoire du SMND, un point d'apport volontaire (PAV) pour 300 habitants a été préconisé.

Sur la commune de Saint-Quentin-Fallavier, ces points d'apport volontaires se répartissent de la manière suivante :



Le SMND est engagée depuis 1998 dans la mise en place d'une collecte sélective multi-matériaux et a signé un contrat avec la société Éco-Emballages dans ce cadre.

Sur la CAPI, dont dépend la commune de la Saint-Quentin-Fallavier, la collecte sélective multi-matériaux s'organisent de la sorte :



CAPI	Population 2017
C0,5	3 849
C1	75 780

En 2017, le SMND estime sur la commune de Saint-Quentin-Fallavier, une production d'ordures ménagère d'environ 314,7 kg/habitants.

Rang 2017	Rang 2016	Communes	Performances en kg/habitant 2017			Performances en kg/habitant 2016			Progression globale	PAV manquants	OMR kg/habitant 2017
			Emballages et journaux	Verre	Total	Emballages et journaux	Verre	Total			
43	52	Saint-Quentin-Fallavier	37.4	17.7	55.1	33.8	17.4	51.1	7.9%	-5	314.7

3 La déchetterie

Les autres déchets sont collectés par apport volontaire en déchèterie.

Le SMND gère plusieurs déchèteries sur le secteur et met en œuvre un objectif de mise en réseau des différents sites par l'harmonisation des règlements, des conditions d'accès et d'identification des usagers. En 2014, les déchèteries ont récupéré 70 914 tonnes de déchets. L'évolution des tonnages sur le territoire est en constante augmentation au cours des 10 dernières années.

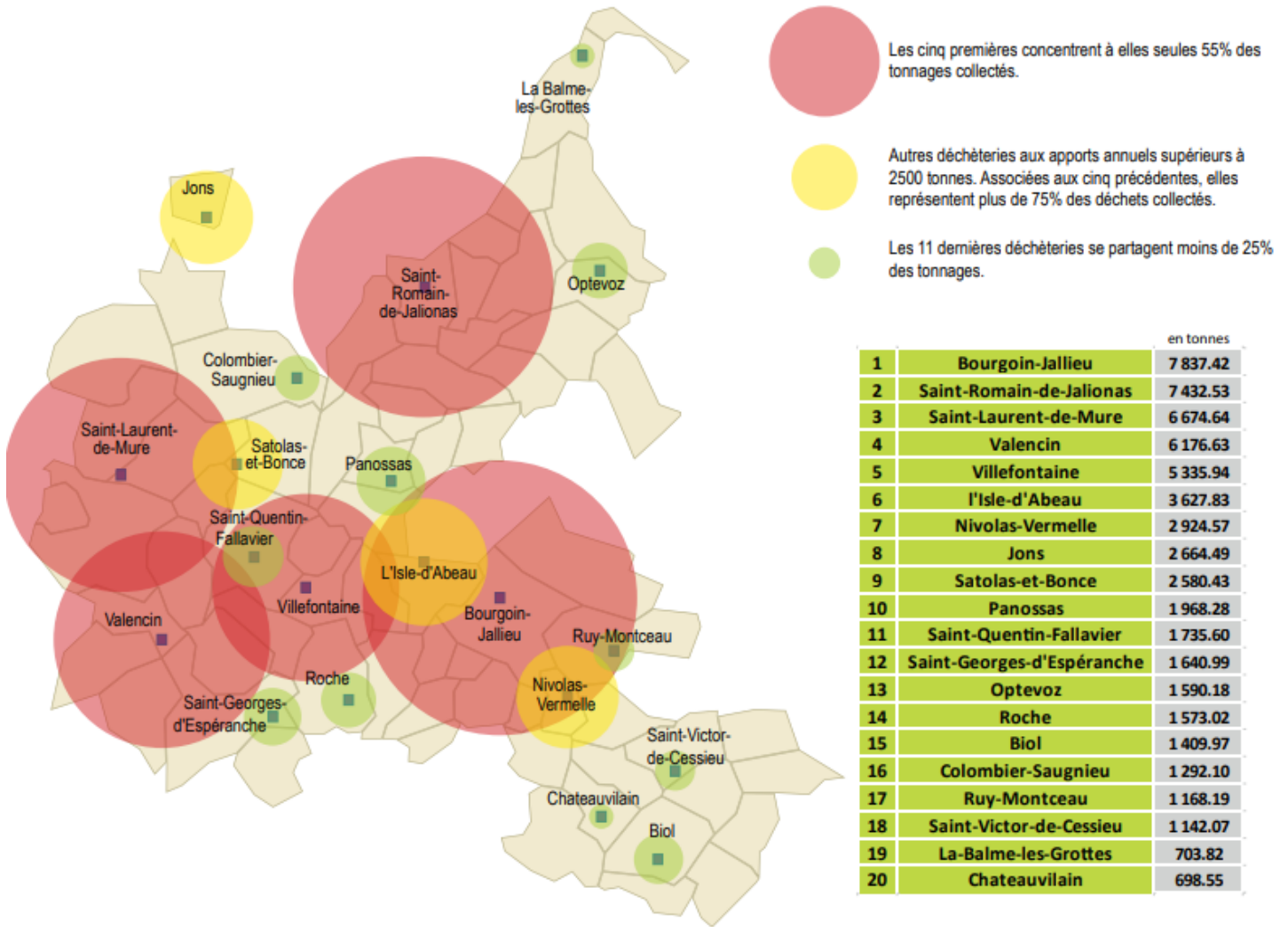
Le SMND gère en régie directe aujourd'hui les 20 déchèteries suivantes (gardiennage, enlèvements) :

Les deux déchèteries proches de Saint-Quentin-Fallavier sont celles de Villefontaine et Saint-Quentin-Fallavier (cf. carte ci-après). Les tableaux suivants présentent les tonnages respectifs annuels pour ces deux sites.



Les horaires d'ouverture des deux déchèteries sont les suivants :

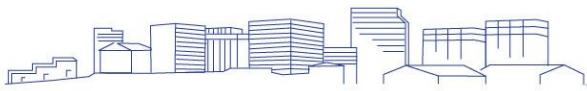
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Saint-Quentin-Fallavier	14h -19h		14h -19h	14h -19h (professionnels uniquement)	14h -19h	8h -12h 14h -18h
Villefontaine	13h -19h	13h -19h	8h -19h	13h -19h	8h -19h	9h -19h



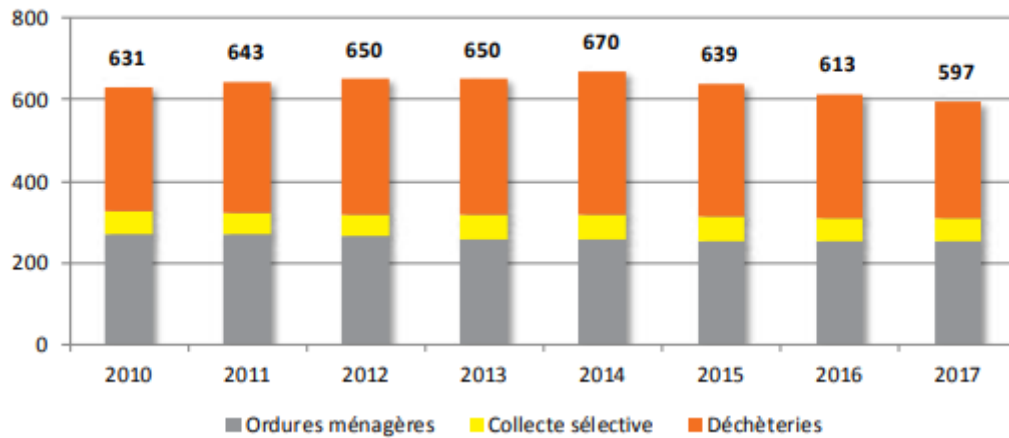
La taille des cercles est proportionnelle à la quantité de déchets collectés.

Si l'on regroupe les moyennes par habitant de l'ensemble des déchets produits et collectés par les différents modes existants, on en déduit une production globale moyenne de déchets à traiter par habitant sur le territoire du SMND comme suit :

Flux/hab.	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ordures ménagères	271	269	265	258	257	254	251	251
Collecte sélective	54	54	55	58	59	58	59	58
Déchèteries	306	320	330	334	354	327	303	288
Total	631	643	650	650	670	639	613	597



Performances globales de collecte (kg/hab)



Ainsi même si la quantité de déchets produits, tout type confondu, a été en constante augmentation entre 2010 et 2014 ; il est constaté que depuis 2014, cette quantité est en constante diminution :

Évolution de la production de déchets par habitant depuis 2010 :

